AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0256
FR0010417345-FS0185

5 mars 2026

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

DBV TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 3 mars 2026, la société J.P. Morgan Securities LLC[1] (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, DE, 19801-1120, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 26 février 2026, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir individuellement 25 962 769 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 9,45% du capital et des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre d'actions DBV TECHNOLOGIES détenues par assimilation.

 À cette occasion, la société J.P. Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, au 26 février 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 28 059 047 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 10,21% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
J.P. Morgan Securities LLC	25 962 769	9,45
J.P. Morgan Securities plc	854 378	0,31
J.P. Morgan Prime Inc.	1 241 900	0,45
Total J.P. Morgan Chase & Co.	**28 059 047**	**10,21**

 Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

 - la société J.P. Morgan Securities LLC a précisé détenir, au 26 février 2026, (i) 25 629 559 actions DBV TECHNOLOGIES au titre d'un contrat de « *third party shares where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat, (ii) 121 470 actions DBV TECHNOLOGIES au titre d'un contrat de « *depository receipt* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat, et (iii) 65 500 actions DBV TECHNOLOGIES au titre d'un contrat de « *third party depository receipt where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

[1] Contrôlée par la société J.P. Morgan Chase & Co.
[2] Sur la base d'un capital composé de 274 852 082 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- la société J.P. Morgan Securities plc a précisé détenir, au 26 février 2026, (i) 375 actions DBV TECHNOLOGIES au titre d'un contrat de « *depository receipt* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat et (ii) 59 965 actions DBV TECHNOLOGIES au titre d'un contrat de « *third party depository receipt where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat ; et

- la société J.P. Morgan Prime Inc. a précisé détenir, au 26 février 2026, 1 241 900 actions DBV TECHNOLOGIES au titre d'un contrat de « *third party shares where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société J.P. Morgan Securities plc a précisé détenir, au 26 février 2026, 653 434 actions DBV TECHNOLOGIES (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 5 contrats *« equity swaps »* portant sur autant d'actions DBV TECHNOLOGIES, à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 22 juillet 2026 et le 28 février 2031[3] ; et

- la société J.P. Morgan Securities LLC a précisé détenir, au 26 février 2026, 146 240 actions DBV TECHNOLOGIES (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 2 contrats *« equity swaps »* portant sur autant d'actions DBV TECHNOLOGIES, à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 27 janvier 2027 et le 2 mars 2029[3].

2. Par courrier reçu le 4 mars 2026, la société J.P. Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir indirectement 21 894 792 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 7,97% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
J.P. Morgan Securities LLC	19 769 271	7,19
J.P. Morgan Securities plc	883 621	0,32
J.P. Morgan Prime Inc.	1 241 900	0,45
Total J.P. Morgan Chase & Co.	**21 894 792**	**7,97**

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre d'actions DBV TECHNOLOGIES détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société J.P. Morgan Securities LLC a précisé détenir (i) 19 397 376 actions DBV TECHNOLOGIES au titre d'un contrat de « *third party shares where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat, (ii) 107 165 actions DBV TECHNOLOGIES au titre d'un contrat de « *depository receipt* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat, et (iii) 96 060 actions DBV TECHNOLOGIES au titre d'un contrat de « *third party depository receipt where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

- la société J.P. Morgan Securities plc a précisé détenir (i) 375 actions DBV TECHNOLOGIES au titre d'un contrat de « *depository receipt* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat et (ii) 60 420 actions DBV TECHNOLOGIES au titre d'un contrat de « *third party depository receipt where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat ; et

- la société J.P. Morgan Prime Inc. a précisé détenir 1 241 900 actions DBV TECHNOLOGIES au titre d'un contrat de « *third party shares where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société J.P. Morgan Securities plc a précisé détenir 706 400 actions DBV TECHNOLOGIES (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 5 contrats *« equity swaps »* portant sur

[3] Sur la base d'un delta de 1.

autant d'actions DBV TECHNOLOGIES, à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 22 juillet 2026 et le 28 février 2031[3] ; et

- la société J.P. Morgan Securities LLC a précisé détenir 168 670 actions DBV TECHNOLOGIES (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 2 contrats *« equity swaps »* portant sur autant d'actions DBV TECHNOLOGIES, à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 3 février 2027 et le 2 mars 2029[3].
